

METS-LE EN BANQUE.

des questions?

Donnez-nous un coup de fil au 1 888 999-2321.

PAIEMENT PRÉAUTORISÉ AVEC VIRGIN MOBILE

ce formulaire signé constitue votre copie de votre autorisation.

Veillez le conserver pour vos dossiers. Si vous ne disposez pas des fonds nécessaires à votre compte lors d'un retrait, nous retournerons tout montant crédité à votre compte Virgin Mobile. Nous tenterons également de vous joindre pour établir un accord de paiement alternatif. Si nous sommes incapables de vous rejoindre, les appels sortants de votre téléphone mobile pourraient être redirigés à notre service de recouvrement pour que nous puissions discuter d'un accord de paiement. Il est en votre responsabilité de contacter nos bureaux pour un accord de paiement, afin d'éviter tout débranchement possible de votre service, temporaire ou permanent. Vous êtes responsable de tous frais d'annulation hâtive, advenant que votre compte soit débranché de façon permanente avant la fin de votre contrat d'adhésion.

Vous pouvez effectuer des changements ou vous retirer du programme de PBP, et ce, en tout temps, en autant que vous ayez avisé Virgin Mobile Canada au moins dix (10) jours avant votre prochain prélèvement mensuel prévu. Si vous désirez modifier ou annuler votre PBP, veuillez nous joindre au 1 888 999-2321. Virgin Mobile Canada amasse, utilise et divulgue les informations personnelles que vous nous fournissez strictement afin de vous offrir les services que vous avez demandés et, tel que décidé par vous, pour fournir toute information supplémentaire concernant les offres et services. Pour plus d'information à propos de la Politique de protection de la vie privée et les Modalités de service de Virgin Mobile Canada, incluant les frais d'annulation, visitez notre site internet, au www.virginmobile.ca. J'ai (nous avons) certains droits de recours si tout prélèvement ne respecte pas cette entente. Par exemple, j'ai (nous avons) le droit de recevoir un remboursement pour tout paiement préautorisé par débit qui n'est pas autorisé ou qui ne respecte pas l'entente de paiement préautorisé par débit. Pour obtenir le formulaire pour réclamer un remboursement, ou pour plus d'informations sur mes (nos) droits de recours, je (nous) peux (pouvons) communiquer avec mon (notre) institution financière, ou visiter le www.cdnpay.ca.

vous autorisez

EN SIGNANT CE FORMULAIRE, JE CONFIRME QUE :

- J'ai lu et compris les modalités et conditions de cette autorisation et en accuse réception;
- Je comprends que je ne recevrai pas d'avis, autre que ma facture, sur le montant à être prélevé chaque mois. Ainsi, je renonce à toute exigence légale ou réglementaire en ce qui a trait au préavis du montant à être retiré de mon compte;
- J'autorise Virgin Mobile Canada et son institution bancaire principale à déduire mensuellement, directement de mon compte bancaire, le montant d'un PBP qui correspond au montant total dû sur ma facture mensuelle, en respect des présentes modalités et conditions;
- J'accepte qu'un fac-similé de ma signature puisse être utilisé pour démontrer mon acceptation de cet Accord;
- Je vais communiquer à Virgin Mobile Canada tout changement à mon compte de PBP, tout changement à mes informations bancaires ou toute demande d'arrêt à au moins dix (10) jours d'avis précédant la prochaine date de retrait;
- Je confirme que toutes les personnes devant signer pour ce compte bancaire l'ont fait ci-dessous; et
- J'accepte que mes informations personnelles puissent être utilisées par Virgin Mobile Canada en accord avec sa Politique de protection de la vie privée.

DANS LE CAS D'UN COMPTE CONJOINT, SI PLUS D'UNE SIGNATURE EST NÉCESSAIRE POUR L'ÉMISSION DES CHÈQUES DE CE COMPTE, TOUS LES DÉTENTEURS DU COMPTE DOIVENT SIGNER CE FORMULAIRE.

JE CONFIRME AVOIR LU ET COMPRIS LES MODALITÉS ASSOCIÉES AU PROGRAMME DE PAIEMENT BANCAIRE PRÉAUTORISÉ, ET J'EN ACCEPTE LES TERMES :

SIGNATURE

DATE JJ / MM / A A A A

SIGNATURE

DATE JJ / MM / A A A A



virginmobile.ca